



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 17 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à quatorze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 21 mars 2025.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS membres élus : M. MONVOISIN Joël, Mme JOUANE Françoise, Mme LASCAUX Marie-Denise, M. Jacques FOUCHARD, Mme Catherine MASSON
M. PHELIPPEAU Jacques

PRESENTS membres nommés : Mme PERCOT Patricia, Mme WILLIOT Danielle, Mme MAUPETIT Nadine

Absents excusés :

Pouvoirs : Madame THOUVIGNON à Mme WILLIOT
Monsieur DAVIAU à Mme PERCOT

Invitée : Mme Gaëlle MEGE, Directrice du CCAS

Secrétaire : Mme WILLIOT Danielle

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 janvier 2025

Monsieur le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 ;

Délibération N°25/04/17-01

2. CCAS : Clôture 2024 et affectation des résultats

Monsieur le Président expose :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses 2024			45 347,91 €
Recettes 2024			90 204,23 €
Résultat Excédent de fonctionnement 2024			44 856,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2024			470,00 €
Recettes 2024			9 483,10 €
Résultat Excédent d'investissement 2024			9 013,10 €

Le résultat de la section de fonctionnement est abondé grâce à une subvention de 26 K€ versée par la commune pour un rattrapage de la prise en charge des salaires partiellement compensée entre 2020 et 2024 (mutation d'un agent administratif de la commune vers le CCAS).

La Trésorerie du CCAS ne doit pas être affectée par des charges pour lesquelles il était initialement prévu une compensation de la commune.

Information :

Reste à charge de la commune pour les salaires de l'agent :
Coûts salaires – Subventions reçues

	Salaires	Subventions
2020		-
2021		35 000
2022		35 000
2023		30 000
2024		26 000
2025	-	40 472
	166 472	166 472

L'activité des Pavillons Soleil finance les dépenses de fonctionnement du CCAS (hors salaires).

AFFECTATION DES RESULTATS

Section de fonctionnement, affectation de l'excédent :

- 44856,32 € affectés en recette de fonctionnement (ligne 002) du budget CCAS 2025

Section d'investissement, affectation de l'excédent :

- 9013,10 € affectés en recette d'investissement du budget CCAS 2025 (pour l'achat d'un minibus et des travaux d'investissement éventuels dans les Pavillons Soleil : isolation, clôture et portail)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le compte administratif 2024 du CCAS tel qu'il est présenté ;

- **Approuve** le Compte de Gestion 2024 du CCAS du Receveur des Sables d'Olonne;
- **Approuve** les propositions d'affectation du résultat.

Délibération N°25/04/17-02

3. CCAS : Budget prévisionnel 2025

Monsieur le Président expose :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses 2025			124 466,32 €
Recettes 2025			124 466,32 €
Résultat de fonctionnement 2025			0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses 2025			48 569,42 €
Recettes 2025			48 569,42 €
Résultat d'investissement 2025			0,00 €

- Le BP 2025 prévoit un virement de section à section (chapitres 023 et 021) pour financer l'acquisition d'un minibus et d'éventuelles opérations d'investissement dans les pavillons soleil (isolation, clôture et portail)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le budget prévisionnel 2025 du CCAS tel qu'il est présenté ;

Délibération N°25/04/17-03

4. EHPAD : Présentation et vote ERRD 2024 (Clôture de l'exercice 2024)

Monsieur le Président expose :

Cadre ERRD synthétique					
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2024					
	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	508 138,38 €	464 283,38 €	3 411 756,23 €	3 468 245,94 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges afférentes au personnel	2 583 838,22 €	2 556 011,47 €	120 270,00 €	154 339,97 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	452 373,90 €	472 049,71 €	12 324,27 €	23 321,02 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 544 350,50 €	3 492 344,56 €	3 544 350,50 €	3 645 906,93 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	153 562,37 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 544 350,50 €	3 645 906,93 €	3 544 350,50 €	3 645 906,93 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	153 562,37 €	- €	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 000,00 €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	116 923,90 €	115 923,90 €	10 844,27 €	11 585,59 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	1 000,00 €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	117 923,90 €	269 486,27 €	11 844,27 €	11 585,59 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)	106 079,63 €	257 900,68 €	- €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	2,99%	7,07%	0,00%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	106 079,63 €	
Remboursement des dettes financières	40 000,00 €	37 067,20 €	40 000,00 €	39 699,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	135 000,00 €	35 865,07 €	16 000,00 €	25 847,09 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	175 000,00 €	72 922,27 €	162 079,63 €	323 446,77 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	250 524,50 €	12 920,37 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	175 000,00 €	323 446,77 €	175 000,00 €	323 446,77 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)					
	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €	0,00 €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024		
	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2024	193 894,16 €	193 894,16 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	12 920,37 €	250 524,50 €
FRNG au 31 décembre 2024	180 973,79 €	444 418,66 €

Cadre ERRD synthétique (suite)		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024		
	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2024	74 818,52 €	74 818,52 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	109 049,09 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	74 818,52 €	34 230,57 €

TRESORERIE - EXERCICE 2024		
	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2024	268 712,68 €	268 712,68 €
Variation de trésorerie de la période	12 920,37 €	141 475,41 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	255 792,31 €	410 188,09 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier → Ecart de : 0,00 €

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)
(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations
(3) ESSMS privés uniquement

Clôture de l'exercice 2024 en excédent : + 153 562,37 €.

Activité réalisée conforme aux prévisions :

- **Recettes d'Hébergement : 1 778 344 € réalisés.** Le budget prévisionnel était de 1 751 000 €.

- 3 685 € correspondent à une majoration de tarif pour l'accueil de personnes de - 60 ans.
- 11 595 € correspondent à une plus-value pour l'accueil de 2 couples
- 11 365 € correspondent à un rappel de titres de recettes 2023

Le taux d'occupation est de 98,21%.

A 100%, les recettes auraient été de 1 805 829 € (sans accueil de personnes de - 60 ans).

- La perte de recettes en hébergement pour logements vacants (et travaux) est de 34 355 €.
- La perte de recettes pour l'accueil de 7 personnes à l'aide sociale est de 20 241 €

- **Recettes de Dépendance : 496 622 €.** Le budget prévisionnel était de 468 136 €. Les recettes sont supérieures au prévisionnel en raison des résidents hors département et des

résidents participant à leurs frais de *dépendance* (la majoration des personnes de - 60 ans a été reçue en Section Hébergement).

- A noter : il n'y a pas eu de reprises de provisions sur l'exercice 2024.

Le résultat excédentaire est lié principalement à la tarification 2024, appliquée suite à la signature de la convention d'aide sociale le 01.01.2024.

Les objectifs recherchés sont :

- Une résorption partielle du déficit cumulé des années 2022 et 2023
- Un équilibre financier atteint dès que possible, après résorption du déficit, et en tenant compte de l'augmentation des charges sociales et des prix des consommables et contrats de maintenance.

Les recettes des comptes 64, remboursements maladie des personnels titulaires, sont conséquentes (117 K€) au regard du montant de la cotisation réglée (54 K€ diminution des garanties). Les dossiers indemnisés étant antérieurs à la négociation du contrat, ils continuent d'être indemnisés en 2024, même si les causes ne sont plus garanties.

Sur le Groupe 1, on notera que le bouclier énergétique a permis de maintenir la dépense d'électricité à 65K€ bien en-dessous des prévisions à 114 K€.

Les lignes « protections et produits absorbant » et « alimentation » sont largement dépassées : prévisions doublées pour les protections et +10% en alimentation.

Le groupe 2 (poste de Ressources Humaines) nécessite l'emploi de personnels vacataires ou intérimaires très coûteux. Les auto-remplacements de personnels ne suffisent pas à couvrir les besoins. En parallèle, les recettes de remboursement maladie ne couvrent que partiellement le recours au personnel de remplacement (et franchise de 30 jours pour les titulaires, 15 jours pour les contractuels). L'utilisation de la plateforme HUBLO a permis un moindre recours à l'intérim.

Le Groupe 3 supporte un rappel de charges 2023 sur le contrat CNP de 25 000 €, ainsi qu'une augmentation significative de tous les contrats de maintenance.

On constate une capacité d'autofinancement de 257 900 € au 31.12.2024.

Les achats d'immobilisations ont été moins élevés que prévus.

Au 31.12.2024 le BFR est de 34 230 €.

La trésorerie est augmentée de 141 475 € sur l'année 2024.

Analyse du bilan et des ratios :

Le montant de la trésorerie est de 410 188 € au 31.12.2024 (onglet Bilan), ce qui correspond à 46 jours de charges financières (contre 30 jours au 31.12.2023).

La situation financière de l'EHPAD s'est améliorée en 2024.

Le montant des dettes fournisseurs a fortement diminué. Il passe de 27 à 3,3 jours de charges. Le montant des créances résidents a augmenté et passe de 2,9 à 7,6 jours. Ce point nécessite une vigilance permanente, le glissement des impayés est très rapide.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** l'ERRD 2024 tel qu'il est présenté.
- **Approuve** le Compte de Gestion 2024 du Receveur des Sables d'Olonne

Délibération N°25/04/17-04

5. EHPAD : Affectation des résultats de l'ERRD 2024

Monsieur Le Président expose : il convient de prendre une délibération selon le format ci-dessous pour déterminer l'affectation des résultats de l'ERRD 2024.

I - SECTION D'EXPLOITATION				
Les résultats à affecter se présentent comme suit :		TOTAL GENERAL EXPLOITATION		
Total des mandats émis en 2024		3 492 344,56 €		
Total des titres émis en 2024		3 645 906,93 €		
Résultat de l'exercice 2024	Excédent			153 562,37 €
	Déficit			
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2024	Excédent			
	Déficit (-)			-224 627,90 €
Résultat au 31/12/2024 à affecter	Excédent			
	Déficit			-71 065,53 €
L'affectation du déficit est la suivante :		TOTAL GENERAL EXPLOITATION		
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2025 (N+1) (compte 110)				
par reprise sur la réserve de compensation en 2025 (N+1) (compte 10686)				
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+1) (compte 119)				-71 065,53 €
		Total affecté	-71 065,53 €	

L'exercice 2024 est en excédent de 153 562,37 €.

La question de constituer une nouvelle provision pour risques et charges a été posée au Président en décembre 2024 avant la clôture de l'exercice.

Le compte de provisions pour risques et charges est de 65 K€. On peut ajuster cette provision si de nouveaux risques apparaissent ou si les estimations évoluent. Aucun risque nouveau n'a été évalué en décembre 2024.

Impact sur l'excédent : une nouvelle dotation aux provisions vient réduire le résultat de l'exercice, donc le montant de l'excédent disponible pour résorber le déficit.

D'autre part, il paraît nécessaire de solder les déficits antérieurs pour gagner en crédibilité vis-à-vis des banques, si on devait emprunter à terme. Dans cette optique, il paraît plus logique de ne pas trop diminuer le résultat par la constitution d'une provision avant la clôture des comptes.

Monsieur le Président a priorisé la réduction du compte 119 pour améliorer la situation financière de l'EHPAD. Cette démarche est à la fois obligatoire et bénéfique pour clarifier les comptes et donner une base solide à l'établissement. La gestion des provisions est appliquée sur le principe de la prudence et la sincérité du bilan.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'ERRD 2024 telle que présentée ;

Délibération N°25/04/17-05

6. **EHPAD** : **Présentation et vote EPRD 2025 (Budget prévisionnel 2025)**

Monsieur le Président expose :

Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	474 590,10 €	3 423 152,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 607 775,82 €	65 100,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	420 627,14 €	14 741,06 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 502 993,06 €	3 502 993,06 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 502 993,06 €	3 502 993,06 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025			
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 000,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 267,14 €	7 641,06 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	1 000,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	101 267,14 €	8 641,06 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	92 626,08 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	2,64%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	92 626,08 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	40 000,00 €	40 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	114 000,00 €	17 000,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	154 000,00 €	149 626,08 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	4 373,92 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	154 000,00 €	154 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (3)			
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
Cadre EPRD synthétique (suite)			
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2025			
FRNG estimé au 1er janvier 2025	444 418,66 €		
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-4 373,92 €		
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2025	440 044,74 €		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2025			
BFR estimé au 1er janvier 2025	34 230,57 €		
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €		
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €		
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2025	34 230,57 €		
TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025			
Trésorerie au 1er janvier 2025	410 188,09 €		
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-4 373,92 €		
Trésorerie au 31 décembre 2025	405 814,17 €		
Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP → <input type="button" value="Ok"/>			
(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)			
(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations			
(3) ESSMS privés seulement			

Le budget présenté à l'équilibre, appelle les observations suivantes :

- Le Groupe 2 (poste Ressources Humaines) a été évalué au plus près des dépenses réelles attendues. Les absences des agents pour maladie courte et pour congés seront auto-remplacées en interne autant que possible afin de contenir les coûts.
- Le Groupe 1 est évalué avec les connaissances actuelles mais il existe des incertitudes sur des évolutions à la hausse pour l'ensemble des postes de consommables et en particulier le poste Energie et le poste Alimentation

L'EPRD 2025 ne prévoit pas de reprise de provisions. Le compte de provisions pour risques et charges est à 101 200 € au 31.12.2024.

- 36 200 € disponibles pour les actions de formations dans le cadre du CPOM
- 65 000 € disponibles pour risques et charges

Le taux d'occupation attendu est compris entre 97% et 98,5%(objectif).

Programme d'investissements :

SECTION	COMPTE	MONTANT €	PROJET
Hébergement	2184	10 000	Remplacement quelques tables de restaurant Mobilier salon TV
Hébergement	2154	10 000	Renouvellement de la vaisselle
Hébergement	2188	5 000	Rideaux lieu de culte et chambres
Soins	205	7 000	Licences logiciel soins (grappe ESMS numérique 50% commande)
Soins	2154	10 000	Sangles pour lève-personne, matelas
Soins	2184	25 000	Renouvellement du parc de lits

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** l'EPRD 2025 tel qu'il est présenté.

Délibération N°25/04/17-06

7. EHPAD : Tarif Hébergement T2 couple 2025

Monsieur le Président propose :

Tarif T2 couple en 2024 : 60 €/jour/personne

Evolution 2025 : +3.21%

Tarif T2 couple en 2025 : 61.92 €/jour/personne

A titre d'information le tarif hébergement aide sociale en 2025 est de 60,97€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le tarif T2 couple à 61.92 €/jour/personne à compter du 1^{er} mai 2025.

Délibération N°25/04/17-07

8. CCAS : Suppression de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Président expose :

Le Comité Social Territorial, dans sa séance du 4 avril 2025, a émis un avis favorable à la suppression de :

- 1 ETP Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (absence de besoin et poste vacant) au 1^{er} mai 2025
- 0,7 ETP Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (poste RH, recrutement 1 ETP attaché) au 1^{er} septembre 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Approuve la suppression de :

- 1 ETP Adjoint administratif principal de 1ère classe (absence de besoin et poste vacant) au 1^{er} mai 2025
- 0,7 ETP Adjoint administratif principal de 1ère classe (poste RH, recrutement 1 ETP attaché) au 1^{er} septembre 2025

Délibération N°25/04/17-08

9. CCAS : Tableau des effectifs

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2025.

	Grade	Nombre ETP
DIRECTION - ADMINISTRATION		
Directeur		
	Attaché principal	1
Autre personnel de direction ou d'administration		
	Attaché	1
	Adjoint administratif principal 1ère classe	1,7
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien		
Agent de service général		
	Adjoint technique principal 1ère classe	1
Personnel de cuisine - services généraux		
	Agent de maîtrise principal	1
	Agent social	2
Personnel de cuisine - plonge et service		
	Agent social	3
ANIMATION - SERVICE SOCIAL		
Animateur social		
	Animatrice	1
Autre personnel d'animation - service social		
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas		
	Agent social principal 1ère classe	3
	Agent social	4
	Adjoint social principal 2ème classe	5
Personnel de nettoyage		
	Agent social	2
	Adjoint social principal 2ème classe	1
AIDES SOIGNANTS, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX		
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie		
	Aide-soignant classe supérieure	1
	Aide-soignante classe normale	5
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie		
	Aide-soignant classe supérieure	4
	Aide-soignant classe normale	0
A.M.P.		
A.E.S.		
	Agent social	1
	Agent social principal 2ème classe	1
Agents de soins		
	Agent social	10
	Agent social principal 2ème classe	6
PSYCHOLOGUES		
	Psychologue hors classe	0,4
INFIRMIERS		
Infirmier coordonnateur		
	Cadre de santé	1
Infirmier diplômé d'État		
	Infirmier en soins généraux	5
MEDECIN		
Médecin coordonnateur		
	Médecin Hors classe	0,2
TOTAL		61,3

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2025 ;
- **Autorise le Président** à signer un contrat à défaut de pouvoir recruter un fonctionnaire territorial et précisant, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, le motif, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de cet emploi ;

Délibération N°25/04/17-09

10. EHPAD : Création d'emplois saisonniers

Monsieur Le Président souligne la nécessité de recourir aux emplois saisonniers pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Les postes concernés sont :

- 3 postes ASH pour prévenir les risques de déshydratation des résidents, sur le grade d'agent social
- 2 postes AS, sur le grade d'agent social ou aide-soignant de classe normale (suivant les candidatures à recevoir)
- 1 poste IDE, sur le grade d'infirmier en soins généraux

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le conseil d'administration du CCAS décide de créer 6 emplois saisonniers :

- 3 postes ASH pour prévenir les risques de déshydratation des résidents, sur le grade d'agent social
- 2 postes AS, sur le grade d'agent social ou aide-soignant de classe normale (suivant les candidatures à recevoir)
- 1 poste IDE, sur le grade d'infirmier en soins généraux

Les missions seront principalement confiées sur les mois de Juin à Septembre 2024.

Autorise le Président à signer les contrats de recrutement correspondants,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération N°25/04/17-10

11. CCAS/EHPAD : Questions diverses

- Dossiers déposés à la Conférence des financeurs 2025 (dernier appel à projets 2024)
 - **Musicothérapie pour nos aînés** : financement accordé à hauteur de 14000 € et éligible à la pluri annualité sur 3 ans : 2025, 2026 et 2027
 - **Activité physique adaptée et prévention de la dénutrition** : financement accordé à hauteur de 18000 €
 - **Médiation animale, le réveil des sens** : financement accordé à hauteur de 2528 €

- AXA : Renouvellement convention - Offre communale mutuelle et dépendance
La commune a décidé de renouveler la convention avec AXA. Des interventions de présentation sont prévues sur les marchés.
- Goûter de Noël : Bilan financier par Mme JOUANE
130 personnes accueillies sur les 2 jours et une dépense de 1500 €
Groupe de travail pour la préparation de l'opération 2025
- Mouvements aux Pavillons soleil : 2 mouvements prévus au 31 mai 2025
- Renouvellement convention de mise à dispo Agents de la commune 2025
- Information accès aux droits en santé (suite réunion UDCCAS-CPAM) : aucune action d'information n'a été envisagée pour le moment par Mme JOUANE et Mme WILLIOT
- Minibus : la décision d'achat du minibus actuel a été prise le 15 avril 2025 pour un montant de **4 953 €**.
Il convient d'enlever les publicités actuelles. La question de rechercher des nouveaux sponsors est posée.
- Evaluation externe de l'EHPAD selon le référentiel HAS : l'évaluation a eu lieu les 8 et 9 avril 2025. Le retour des évaluateurs est positif. Le rapport d'évaluation sera transmis en juin à l'EHPAD puis à l'ARS et au Département après des éventuelles précisions et validation.
- Démarche de M. Monvoisin pour la recherche de médecins et dentistes auprès de facultés de Nantes, Rennes, Angers et Poitiers pour inviter les étudiants à visiter les locaux le 3 juin et 1^{er} juillet.

Clôture de la séance à 16H30

Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration du CCAS

- 22 Mai 2025
- 19 Juin 2025